



Le 4 septembre 2020

Par SDÉ

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : cardinal.joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-007-3**  
**Votre dossier : R-4123-2020 / Notre dossier : R060792**

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »), dépose par la présente sa demande amendée, en suivi de sa communication du 2 septembre dernier.

L'amendement a pour objet la mise en vigueur de l'exigence 2 de la norme EOP-010-1.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

*(s) Joelle Cardinal*  
**JOELLE CARDINAL**

p.j.